

ARRETES

5.4-5 : Institutions et vie politique - Délégation de fonctions et de signature

Département du Rhône

Arrondissement de
VILLEFRANCHE S/S

Canton de THIZY LES BOURGS

Commune de COURS (69)

Extrait du Registre des Arrêtés
ARRETE n°2026 / 115Arrêté portant délégation d'une partie des fonctions du Maire à Mme Christine TRABAL, 5^{ème} Adjointe

Le Maire de COURS (69),

VU le CGCT, et notamment les articles L. 2122-18 à L. 2122-20, qui confère au Maire d'une commune le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Adjointes et Conseillers Municipaux,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire, des Maires délégués et des Adjointes, établi lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, au cours de laquelle Mme Christine TRABAL a été élue 5^{ème} Adjointe,

ARRETE :

Article 1^{er} : A compter du 20/03/2026, M. le Maire donne délégation permanente de fonction à Mme Christine TRABAL, 5^{ème} Adjointe, pour les domaines suivants :

- Chargée des solidarités (CCAS, relations avec les partenaires et les associations sociales, caritatives et humanitaires)
- Développement de l'offre de santé, en lien avec les professionnels (fonctionnement Maison de Santé Pluridisciplinaire, ...)
- Mutuelle communale

Article 2^o : Mme Christine TRABAL, 5^{ème} Adjointe, est donc habilitée à signer au nom de M. le Maire de Cours tous actes, arrêtés, décisions et correspondances se rapportant aux matières déléguées par l'article susvisé.

Article 3^o : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COURS, le 26/03/2026



Patrice VERCHERE
Maire de COURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié à l'intéressée, publié et transmis en Préfecture.

Notifié le 02.10.2026

Signature du bénéficiaire de la délégation :